

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE MONTCET

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
N° 07 du 23/05/2025

PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION

chemin du Turchet

LE MAIRE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel, modifiée et complétée ;

VU la demande de l'entreprise NCD TRAVAUX PUBLICS, représentée par Nicolas DALAIS située à CROTTET (01) en date du 23/05/2025 ;

CONSIDERANT que pour permettre la pose d'une chambre, la réalisation de 15m de tranchée et assurer la sécurité des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement et le dépassement de tous véhicules dans les zones délimitées par NCD TRAVAUX PUBLICS sera interdit.

La vitesse sera limitée à 30km/h pour tous les usagers de la route.

Toutes les mesures devront être prises par NCD TRAVAUX PUBLICS pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétaires riverains, ainsi que l'accès aux véhicules de secours, de police et de gendarmerie.



Le début de chantier est prévu le 02/06/2025, la durée prévue est de 30 jours.

ARTICLE 2 :

La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de NCD TRAVAUX PUBLICS

ARTICLE 3 :

L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

ARTICLE 4 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera reconduit sur demande de l'entreprise.

ARTICLE 6 :

La commune se réserve le droit d'annuler le présent arrêté si l'entreprise ne respecte pas les prescriptions définies ci-dessus.

ARTICLE 7 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de **LYON** dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 :

Cette réglementation est applicable à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2025.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire,

L'entreprise NCD TRAVAUX PUBLICS chargée des travaux

Le Conseil Départemental - Agence Routière et Technique Bresse-Revermont

Le Lieutenant-Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de BOURG EN BRESSE,

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

M. le Chef de Corps du CPINI de Montcet

L'Entreprise KEOLIS, chargé du transport scolaire sur la commune,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Montcet, le 23/05/2025

Le Maire,

Franck TARPIN



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : Prénom :
Dénomination : NCD Travaux Publics Représenté par : DALAIS Nicolas
Adresse Numéro : 126 Extension : Nom de la voie : Rue des burtins
Code postal 01290 Localité : CROTTET Pays : FRANCE
Téléphone 0982469062 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : assistante.ncdtp@gmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : 221 Extension : Nom de la voie : chemin du tuchet
Code postal 01310 Localité : MONTCET

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☒ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Pose d'une chambre + 15 m de tranchée

Sous traitant de **ORANGE - INEO**

Date prévue de début des travaux : Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 02 06 2025
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐ au 06 10 2025
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☒
Circulation alternée Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒ par panneaux
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Stationner
véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Dépasser
véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐
Nom : Prénom :
Dénomination : NCD Travaux Publics Représenté par : DALAIS Nicolas
Adresse Numéro : 126 Extension : Nom de la voie : Rue des burtins
Code postal 01290 Localité : CROTTET Pays : FRANCE
Téléphone 0982469062 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : assistante.ncdtp@gmail.com

Pièces jointes à la demande

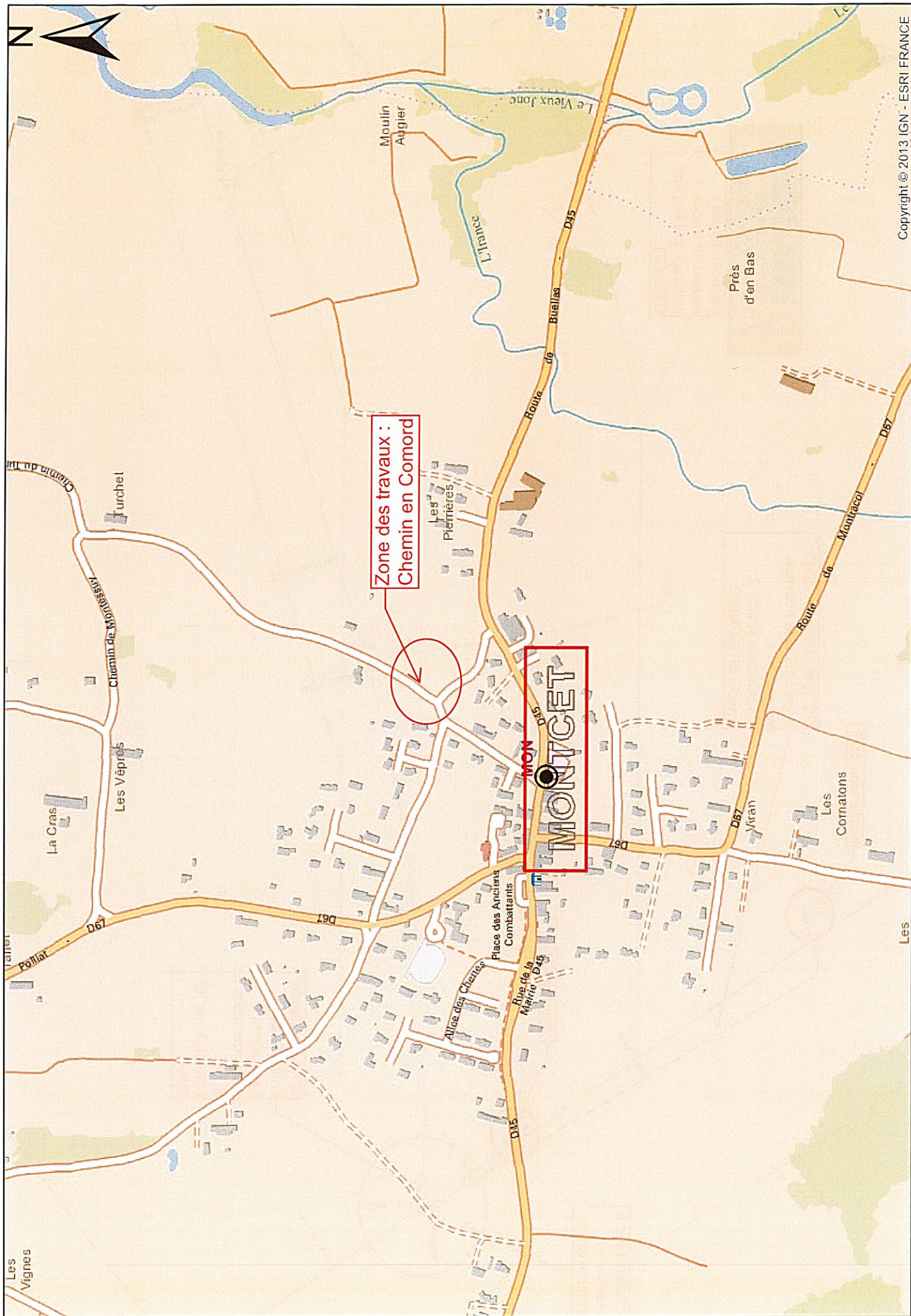
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 23 05 2025

Nom : DALAIS Prénom : Nicolas Qualité : Gérant





ATTENTION
CÂBLES
ÉLECTRIQUES

Méthode douce :
réseau électrique +
éclairage public (Voir
DT/DICT)

GC 15m : Pose de 2Ø45
entre L1C et le nouveau
poteau
En lien avec Article 2
Enedis BRG400862

Nouvel appui EDF



Ancien appui EDF



L1C sans fond à
poser sur le
réseau existant

3Ø45 en attente
en limite de
lotissement à
prolonger jusqu'à
la L1C
(Manchonner les
Ø45)

(REG)

(3Ø45 - 33,98 m)

(2Ø45 - 26,19 m)

(L2T)
01259/148

(3Ø45 - 48,41 m)
(2Ø45 - 26,07 m)

(2Ø45 - 16,18 m)

2Ø45 - 3,81 m

3Ø45 - 1,11 m
01259/151
L1C

2Ø45 - 85,19 m

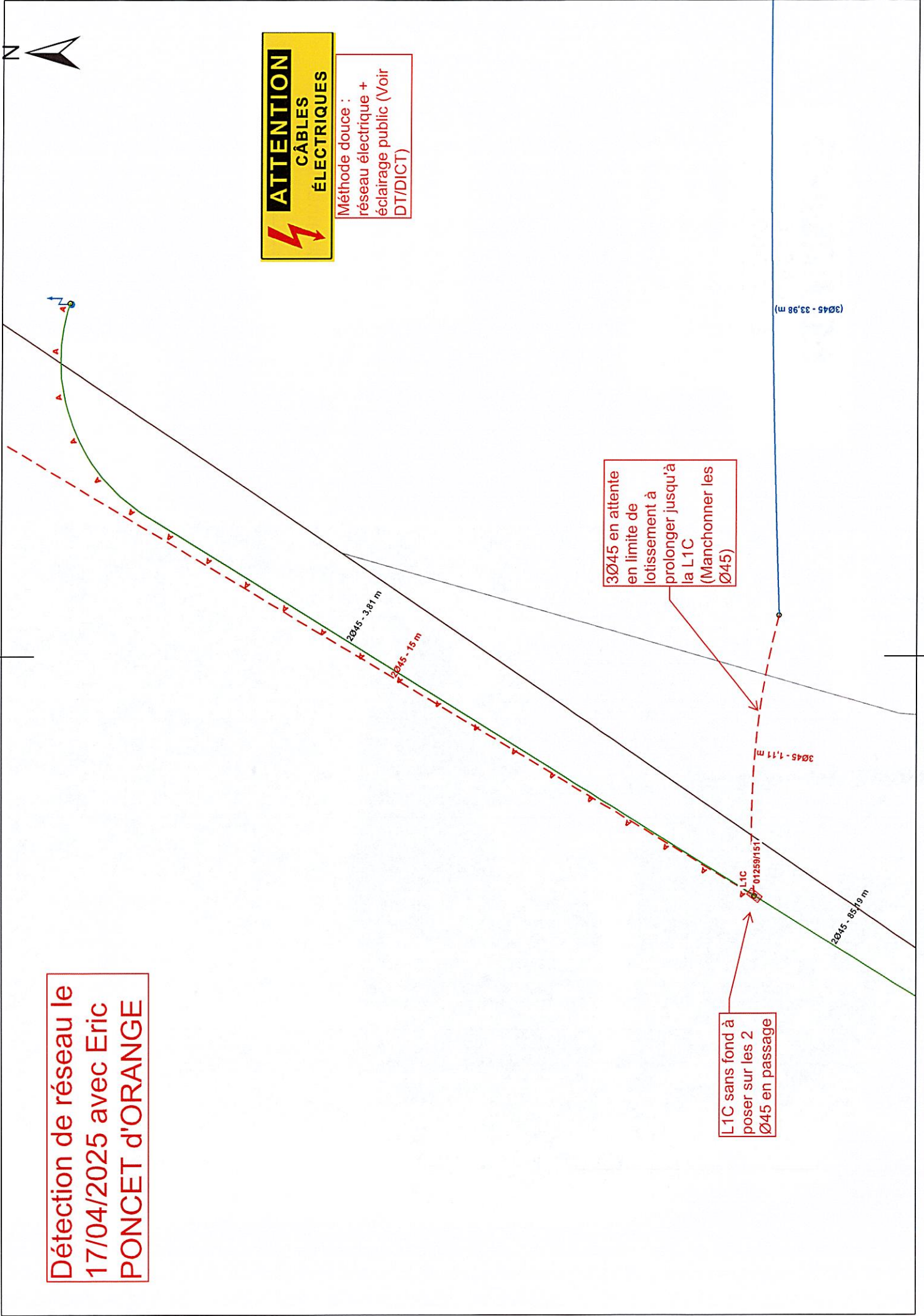
Détection de réseau le
17/04/2025 avec Eric
PONCET d'ORANGE



Méthode douce :
réseau électrique +
éclairage public (Voir
DT/DICT)

3Ø45 en attente
en limite de
lotissement à
prolonger jusqu'à
la L1C
(Manchonner les
Ø45)

L1C sans fond à
poser sur les 2
Ø45 en passage





Méthode douce :
réseau électrique +
éclairage public (Voir
DT/DICT)

3045 en attente
en limite de
lotissement à
prolonger jusqu'à
la L1C
(Manchonner les
Ø45)

L1C sans fond à
poser sur le
réseau existant

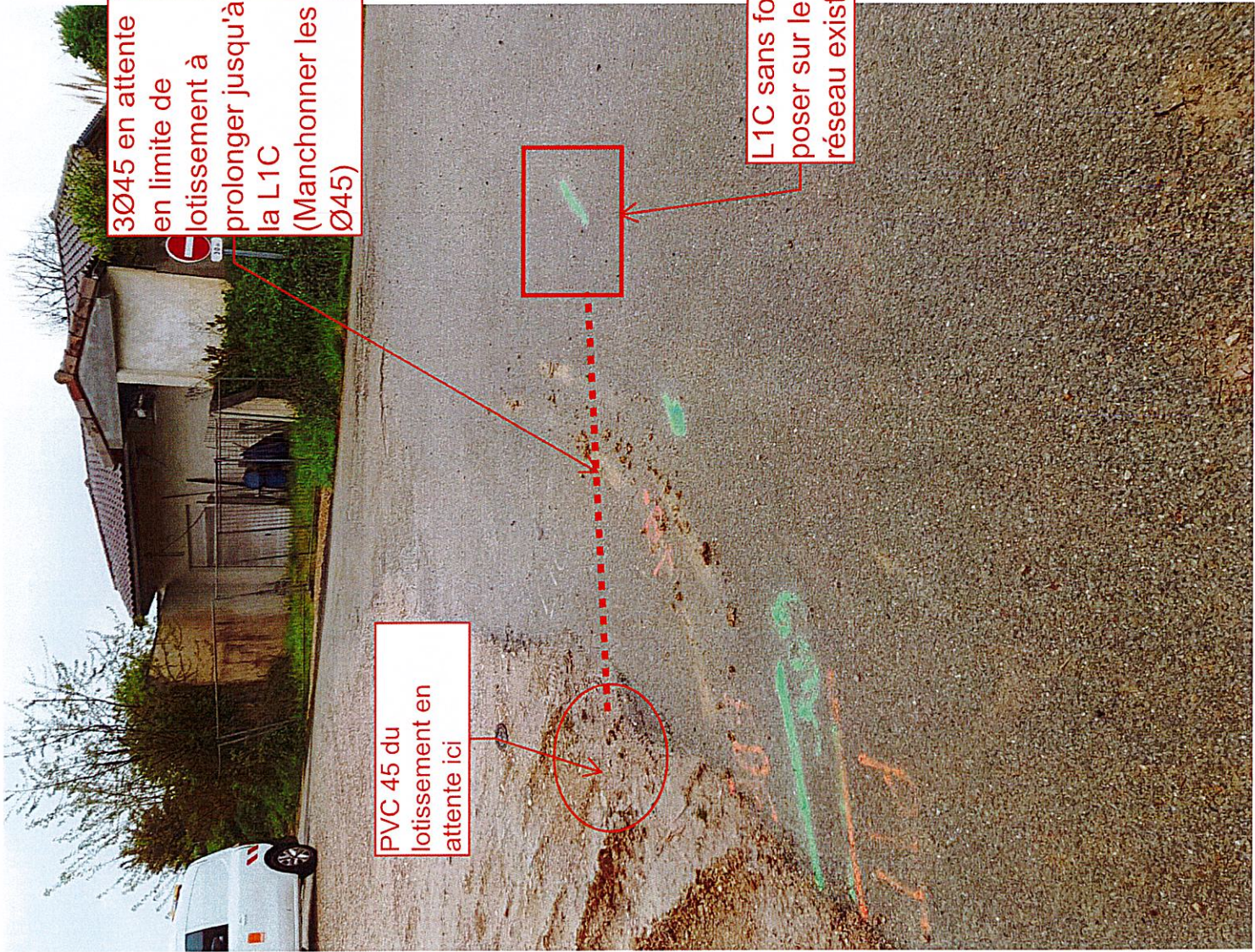


Nouvel appui

GC 15m : Pose de 2Ø45
entre L1C et le nouveau
poteau
En lien avec Article 2
Enedis BRG400862

ATTENTION
CÂBLES
ÉLECTRIQUES

Méthode douce :
réseau électrique +
éclairage public (Voir
DT/DICT)



3Ø45 en attente
en limite de
lotissement à
prolonger jusqu'à
la L1C
(Manchonner les
Ø45)

PVC 45 du
lotissement en
attente ici

L1C sans fond à
poser sur le
réseau existant

